

# Les migrations trans-méditerranéennes

par Frédéric DUMONT, Université de Lille



## I- Les flux de la Rive Sud vers la Rive Nord de la Méditerranée

### 1. Les flux migratoires internationaux

Si on considère comme migrant toute personne qui réside à l'étranger depuis plus d'un an, le nombre des migrants internationaux tournerait autour de 150 millions aujourd'hui. Ce chiffre comptabilise les migrants qui ont quitté leur pays pour trouver un travail ailleurs, les membres de leur famille qui les accompagnent et les réfugiés (trois catégories qui représentent chacune environ un tiers).

En terme de pays, cet effectif se situe au sixième rang mondial, à la hauteur du Pakistan, entre le Brésil et la Russie. C'est un chiffre en progression constante. Le nombre des migrants aurait doublé depuis les années 60. Mais les estimations sont incertaines, les migrations internationales sont difficiles à observer et à quantifier surtout dans les pays de l'hémisphère Sud et on considère que 60% des migrants internationaux ne quittent pas l'hémisphère Sud. En terme de flux, à l'échelle globale, les migrations nettes vers les pays développés - les entrées moins les sorties - auraient été de l'ordre au cours de la période 1990-2000 d'au moins 2,5 millions de personnes par an en moyenne. On voit par ces chiffres que la migration internationale ne déplace en réalité qu'une frange très réduite de la population mondiale (150 millions, 2,5% des 6 milliards d'hommes). C'est dire que la très grande majorité de la population mondiale est stable géographiquement parlant et que l'image d'un monde parcouru de vagues migratoires massives et incessantes ne correspond pas à la réalité, même si localement ou régionalement des mouvements de grande ampleur se produisent.

En ce début de siècle, ce sont indiscutablement les pays du Sud qui alimentent quantitativement le gros des migrations internationales. Il y a trois grandes zones de départ :

- L'Asie s'impose comme la première région de départ avec des pôles de première importance démographique, la Chine et le sous-continent indien (Inde, Pakistan).

- L'Afrique vient en deuxième rang ; Afrique de l'Ouest et de l'Est, et l'Afrique du Nord qui nous intéresse, du Maroc à l'Égypte ;

- Puis les Caraïbes et leurs bordures continentales (Mexique, Amérique centrale...).

Sur le plan de l'accueil, de la destination des populations migrantes et en observant à l'échelle des pays, on constate que les Etats-Unis sont le premier pays d'accueil avec 28 millions de personnes nées à l'étranger, ce qui représente 10 % de la population américaine. Les Etats-Unis devançant largement un second groupe constitué de l'Inde et du Pakistan (9 millions et 7 millions), et de l'Allemagne (7 millions). Et un troisième groupe à l'intérieur duquel on trouve la France abrite entre 2 et 5 millions de personnes nées à l'étranger : Canada, Australie, Arabie saoudite, France (3,5 millions), Royaume-Uni (2,2 millions), Hong-Kong (2 millions). Il y aurait environ 20 millions d'immigrés dans l'UE dont 13 millions d'étrangers en 2000 (sur une population de 344 millions environ).

Du point de vue des flux cette fois, en tête des pays d'immigration qui ont enregistré le solde migratoire positif le plus élevé au cours de la décennie 1990-2000 viennent d'abord les États-Unis (avec plus d'1 million en moyenne annuelle), puis l'Allemagne (350 000), la Russie (320 000), le Canada (140 000), l'Italie (115 000). La France dans l'UE présente l'un des soldes les plus faibles, 55 000 par an, d'après l'Insee.

Globalement, les pays de l'Union européenne ont gagné 850 000 migrants par an en moyenne ce qui fait 8,5 millions de migrants au cours de la période 1990-2000. Si l'on tient compte du poids variable des pays et que l'on rap-

porte les migrants à l'effectif de la population, le classement est tout à fait différent. G. Simon classe les pays d'immigration en quatre groupes.

Un premier groupe de pays, les pays pétroliers du Golfe qui reçoivent une forte population étrangère ; les immigrés y sont même parfois majoritaires dans la population.

Un deuxième type, à fort pourcentage d'immigrés, est formé de très petits territoires, des micro-états généralement insulaires ou péninsulaires comme dans les Caraïbes et le Pacifique, et souvent dotés d'un statut particulier, notamment sur le plan fiscal : entre 40 et 60% d'immigrés.

Le troisième type correspond aux pays qu'on appelait autrefois « pays neufs », pourvus d'immenses espaces mais encore faiblement peuplés ; Canada et Australie. Avec environ 20% d'immigrés.

Un quatrième type est celui des démocraties industrielles occidentales où le taux d'étrangers est généralement compris entre 2 % et 10 % ; États-Unis : 10 %, pays de l'Union européenne (Autriche, Belgique, Allemagne) : autour de 9 %, France : 5,5 % comme la Suède, Pays-Bas : 4 %, Italie, Espagne : 2 %).

### 2. Place de l'Europe

D'où viennent les étrangers qui résident dans l'UE ? Plus des deux cinquièmes proviennent des pays de l'Union, de l'Europe de l'Est et des autres pays développés (Amérique du Nord, Australie, Japon). Les trois cinquièmes restants, soit près de 8 millions, sont constitués d'immigrés originaires des pays du Sud, largement dominés par les Maghrébins, les Turcs, les ressortissants du sous-continent indien, avec des minorités africaines, moyen-orientales, asiatiques et latino-américaines non négligeables, et en augmentation sensible.

### 3. Flux rive Sud-Europe

#### a. Etat du flux

Si l'on dresse la carte des courants migratoires qui lient les pays d'émigration du Sud aux pays d'accueil du Nord, on remarque que la plupart de ces pays du Nord disposent chacun de leur bassin migratoire privilégié qui est le résultat le plus souvent de la permanence de liens anciens forgés par la colonisation et perpétués par des accords bilatéraux.

#### b. Les zones de départ

Par exemple, le bassin migratoire français s'étend essentiellement sur le Maghreb, alors que l'Allemagne puise principalement en Turquie, et le Royaume-Uni s'alimente plus loin, dans son immense Commonwealth à cheval sur les continents africain, asiatique et américain. En considérant la distance par rapport aux pays d'accueil, on peut distinguer trois grandes auréoles de départ vers l'Europe.

La plus immédiate est l'auréole méditerranéenne qui flanque l'Europe occidentale sur ces côtés Sud et Est. Composée des pays du Maghreb, de la Turquie et du Moyen-Orient, c'est la zone la plus ancienne et la plus importante, puisqu'elle fournit les deux tiers de l'ensemble des émigrés en provenance du Sud. Ces émigrés sont répartis sur toute l'Europe occidentale, avec une plus grande concentration en France et en Allemagne, mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et récemment en Italie.

Une seconde auréole correspond à l'Afrique Noire, aux Caraïbes et au sous-continent indien, elle alimente essentiellement le Royaume-Uni et, secondairement, la France.

Enfin, une troisième auréole, extérieure et beaucoup plus éloignée, d'importance secondaire, correspond à l'Amérique du Sud et à l'Asie du sud-est, elle envoie ses émigrés un peu partout en Europe occidentale, ils sont constitués en bonne partie de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ce qu'il faut dire aussi c'est que le phénomène migratoire s'est complexifié depuis quelques années et que la distinction habituelle entre pays d'émigration et pays d'immigration s'est estompée pour faire place à des combinaisons de plus en plus complexes de fonctions ou de rôles. Avec l'internationalisation des flux migratoires et le renforcement des dis-

positifs réglementaires dans la plupart des pays d'accueil (espace Schengen dans l'Union européenne), les trajectoires parcourues par les migrants internationaux, et notamment les clandestins, se sont considérablement allongées, et les phénomènes de transit ont pris une ampleur inconnue jusqu'à présent.

Certains pays d'émigration comme le Maroc et la Turquie, sont aussi des pays de transit (en provenance d'Asie, d'Irak par exemple pour la Turquie, ceux qui passaient aussi par le centre de Sangatte ; en provenance d'Afrique subsaharienne pour le Maroc). Dans ces deux pays se combinent des flux de départ et des flux de retours définitifs ou temporaires, des flux de transit, de l'immigration économique et de l'accueil temporaire ou définitif de réfugiés. Il y a un certain nombre d'endroits dans le monde comme ça qui constituent des lieux de passage de ces flux de transit où ils y exercent une forte pression. Les détroits de la Méditerranée en font partie, la frontière mexicaine avec les États-Unis, le détroit de Malacca entre l'Indonésie et la péninsule malaise, celui du Pas-de-calais à un moment avec le centre de réfugiés de Sangatte.

#### c. Les différents flux : découpage géographique de la rive Sud

Les mouvements sont nombreux autour de la Méditerranée, tous ne sont pas des flux Sud-Nord. Pour les démêler, comme la Méditerranée est à cheval sur trois continents, on distinguera des flux intracontinentaux et des flux intercontinentaux.

#### d. Les flux intracontinentaux

Si on part de la rive Sud, à l'ouest, dans la zone méditerranéenne africaine il y a quatre pays d'émigration (Maroc, Algérie, Tunisie et Egypte) et un pays d'immigration qui est la Libye qui possède de nombreuses richesses naturelles, comme pétrole et gaz, que la main-d'œuvre locale ne suffit pas à mettre en valeur. Donc elle constitue pour ces voisins un bassin migratoire.

En Méditerranée asiatique les flux sont essentiellement politiques avec deux grands facteurs de migrations : la question du Proche-Orient et le problème kurde. Rive Nord, en Méditerranée européenne les migrations entre les pays de l'Union européenne sont ce que G.

Simon appelle des « migration de compétence », il n'y a quasiment plus de flux de pauvreté. Solde migratoire positif pour l'Espagne et l'Italie mais négatif en direction de la France. Les autres vagues migratoires internes à la Méditerranée sont politiques, elles sont déclenchées par l'éclatement de la Yougoslavie et par la fin du régime communiste albanais. Les principaux flux migratoires des pays riverains de la mer Adriatique proviennent d'Albanie et se dirigent essentiellement vers la Grèce et l'Italie.

#### e. Les flux intercontinentaux

Les flux interarabes : essentiellement entre Palestine et Libye. Les flux Sud – Nord migration du Maghreb traditionnellement vers Paris et les régions industrielles françaises, mais avec la crise il y a eu une diversification à la fois des secteurs et des régions d'arrivée. Diversification à l'échelle nationale mais aussi à celle de l'Europe, en particulier vers l'Italie et l'Espagne. On peut remarquer l'absence de l'Egypte dans les flux Nord-Sud, la tradition migratoire égyptienne étant relativement récente et ayant pour destination privilégiée les pays arabes producteurs de pétrole. Les flux Asie-Europe concernent les émigrations turques et libanaises. Les principaux flux vers la rive Nord sont en provenance du Maghreb et de Turquie.

#### f. Historique des flux de la rive Sud vers l'Europe

- Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale

D'abord on peut dire que l'Europe n'a pas toujours été une zone d'accueil, au contraire. Au cours des années 1950, l'Europe était même encore le principal pôle de départ mondial. Presque tous les États européens avaient alors un solde migratoire négatif à l'exception de la France.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle apparaissent deux flux migratoires méditerranéens importants vers la France, l'un en provenance du Maghreb, l'autre d'Europe méridionale. L'émigration maghrébine en France se déclenche vraiment avec la Première Guerre mondiale. L'État français a recours aux « travailleurs coloniaux » qu'il va recruter de force, pour alimenter les usines (en remplacement des ouvriers français mobilisés), les chantiers

et le front. La tâche a été confiée à un service spécialisé, ce service a réquisitionné et transféré en France plus d'un demi million de Maghrébins dont les trois cinquièmes ont été employés par l'armée. Près du dixième de ces appelés sont morts et beaucoup ont été blessés. La grande majorité des survivants a été rapatrié à la fin de la guerre.

Après la Première Guerre Mondiale, le flux Maghreb-France se développe parce que la France connaît une importante pénurie de main-d'œuvre : reconstruction du pays et la relance économique d'après-guerre obligent. De cette façon, entre 1919 et 1924, les Algériens surtout, en raison de leur statut spécial à cette époque, sont entrés en masse en France où leur nombre a dépassé les 100 000 en 1924, contre une dizaine de milliers pour les Marocains et presque autant pour les Tunisiens. Ces flux se tarissent avec la crise des années trente. Avec la grande crise économique, les Maghrébins ont été les premiers à être touchés par le chômage. A ce moment le nombre des retours de France dépasse celui des départs. L'émigration maghrébine, qui n'était plus souhaitée a été soumise à des mesures restrictives rigoureuses. A la veille de la Deuxième Guerre Mondiale, l'effectif des Maghrébins en France est réduit à une cinquantaine de mille dont la moitié constituée d'Algériens.

Puis comme en 1914, le conflit mondial a amené, encore une fois, le recrutement en masse des Maghrébins comme travailleurs et comme soldats. Mais l'occupation de la France et la fermeture de nombreuses usines qui s'ensuivit ont entraîné le rapatriement de la plupart des appelés.

#### - Les flux diversifiés des Trente Glorieuses

Ensuite, les besoins de la reconstruction économique en France amènent l'Office National de l'immigration à recruter des Maghrébins pour les mines et l'industrie. Pour cela les Algériens ont obtenu la liberté d'entrée en France, ce qui causa des changements qualitatifs importants dans l'immigration algérienne: alors que jusque là cette immigration algérienne portait uniquement sur des hommes seuls, elle allait maintenant concerner aussi des familles. Cela n'a pas été le cas pour le Maroc et la Tunisie, qui n'ont pas bénéficié d'une telle liberté de circulation, l'émigration pour eux est restée rela-

tivement plus limitée, individuelle et masculine.

Au milieu de la décennie 50, alors que la période coloniale tirait vers sa fin, on pouvait compter en France près d'un quart de million d'immigrés maghrébins. Ce sont les Algériens qui ont donné le gros de l'émigration maghrébine. Leur solde migratoire en France, entre 1947 et 1954, a été de 210 000 personnes, soit 30 000 par an en moyenne. En 1954, ils constituaient plus de 93 % de la communauté maghrébine en France, contre à peine 5 % pour les Marocains et 2 % seulement pour les Tunisiens.

Puis la guerre d'Algérie va ralentir le rythme des départs vers la France, alors que l'indépendance du Maroc et de la Tunisie ont au contraire intensifié l'émigration en leur ouvrant progressivement de nouveaux horizons européens, notamment les marchés d'emploi allemand, belge et néerlandais. Les départs de travailleurs marocains qui ne dépassaient pas les 3 000 en 1959, tous pour la France, ont triplé l'année suivante pour atteindre 14 000 en 1962, dont plus du quart en destination de l'Allemagne particulièrement.

A partir des années 1963-64, les départs s'effectueront dans le cadre d'accords bilatéraux entre chaque pays maghrébin et les pays importateurs de main-d'œuvre. La France signe des conventions avec le Maroc et la Tunisie en 1963, puis avec l'Algérie en 1964. L'effet de ces accords a été immédiat, il a provoqué une recrudescence des départs. Entre 1962 et 1974, c'est-à-dire de la signature des conventions jusqu'à la crise énergétique, plus de 300 000 travailleurs marocains sont partis en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Durant la même période, la Tunisie aurait envoyé plus de 150 000 émigrés, majoritairement en France, secondairement en Allemagne. En Algérie au contraire l'émigration connaît un certain ralentissement jusqu'en 1968 pour reprendre par la suite.

Les décennies 1950 et 1960 ont été marquées aussi, au lendemain de l'effritement des empires coloniaux par le retour ou l'arrivée en Europe de très importants effectifs de colons. Flux sur une courte durée mais avec une grande intensité : 200 000 européens quittent le Maroc, 120 000 la Tunisie et 800 000 l'Algérie. La quasi-totalité des colons rapatriés ont

regagné la France où ils vont devenir de très importants éléments dans la filière de drainage d'émigrés maghrébins vers l'ancienne métropole.

Les années 60 constituent donc un tournant important dans le développement des flux migratoires à partir du Sud. Les mouvements atteignent des chiffres record au cours des années 1960-1973.

Au total, en 1974, on peut évaluer la population maghrébine émigrée en Europe à plus de 1,4 million de personnes, soit trois fois plus qu'en 1962. Changement : alors qu'elle était cantonnée en France jusqu'à cette date, la population maghrébine est désormais présente un peu partout en Europe.

Cette dispersion est beaucoup plus le fait des Marocains que l'on trouve de la Scandinavie jusqu'à Gibraltar et de l'Atlantique jusqu'en Autriche. Cette dispersion des Marocains dans l'espace s'est accompagnée de la multiplication de leur effectif par dix et leur poids dans la communauté maghrébine a été multiplié par trois de 1962 à 1974, en passant de 8 % à près de 25 %. Pendant la même période, les Tunisiens, majoritairement concentrés en France, mais présents aussi en effectifs non négligeables en Allemagne et en Belgique, ont vu leur nombre multiplié par six et leur poids relatif doubler, atteignant 13 % de l'ensemble des Maghrébins. Quant aux Algériens, leur effectif ne s'est multiplié que par deux et demi, leur poids se réduit à 62 % en 1974 contre 85 % en 1962, et leur présence est nulle en dehors de la France.

#### - L'arrêt en 1974

La crise pétrolière va complètement changer les données du problème migratoire en Europe occidentale et va influencer profondément sur l'intensité, sur la nature, sur le contenu et sur la destination des flux d'émigration en provenance du Sud. A cette période, non seulement les pays européens importateurs de main-d'œuvre ont décidé, presque en même temps, de stopper tout recrutement de travailleurs étrangers (extra-européens), mais certains d'entre eux, notamment la France et l'Allemagne, ont pris aussi des mesures de nature à encourager les immigrés à retourner dans leurs pays. Des systèmes de contrôle sévère ont été érigés aux frontières des pays européens, doublés de l'institution de visas d'entrée.

Toutefois pour des raisons d'ordre

moral et humanitaire, mais aussi pour des considérations d'ordre démographique, les autorités des pays d'accueil ont été amenées à adopter des politiques de regroupement familial en autorisant l'immigré à faire venir son conjoint et ses enfants sous certaines conditions, en premier lieu disposer d'un revenu suffisant et d'un logement adéquat.

L'immigration change de nature. On passe à ce moment d'une situation d'immigration temporaire et de travail à celle d'immigration permanente et de peuplement.

Les flux des pays de départ vers les pays industriels importateurs traditionnels de main-d'œuvre ont donc profondément changé de caractère à partir du milieu de la décennie 70. Alors qu'auparavant, les migrants étaient, pour l'essentiel, constitués d'hommes plus ou moins jeunes, la plupart du temps célibataires ou fraîchement mariés, qui s'expatriaient seuls pour aller louer temporairement la force de leurs bras, il s'agit à partir du milieu des années 70 principalement d'épouses, d'enfants, voire de parents, qui vont rejoindre les chefs de ménages en Europe. Donc une population plus jeune, et plus féminisée, une immigration composée surtout d'inactifs. Une des conséquences de ce regroupement familial a été une diminution importante des transferts d'argent vers les pays de départ.

Quand aux incitations et primes au retour pratiquées par les pays d'accueil, elles n'ont au total intéressé que peu d'émigrés maghrébins. Ceux qui l'ont

demandé étaient essentiellement des chômeurs de longue durée et des émigrés âgés qui voulaient rentrer. Les émigrés qui ont le plus bénéficié des mesures de regroupement familial étaient pour la plupart, des émigrés arrivés en Europe depuis longtemps et donc qui remplissaient les conditions qui leur permettaient d'accueillir leur famille, à savoir un revenu suffisant et un logement décent.

Il faut aussi noter que la formule du regroupement familial n'a pas joué à plein. D'abord, parce que la plupart des travailleurs maghrébins ne disposaient pas de logements corrects et beaucoup d'entre eux étaient en chômage de longue durée ou occupaient des emplois peu rémunérateurs, facteurs qui ne favorisaient pas l'acceptation de leur demande de regrouper leur famille. Ensuite, beaucoup d'émigrés ont aussi jugé difficile d'entretenir toute une famille en Europe, vu la cherté de la vie, et qu'il valait mieux laisser la famille au pays. Beaucoup aussi considérant leur situation professionnelle précaire en Europe et devant un climat social contrariant, envisageaient encore un retour éventuel au pays. Quoi qu'il en soit, le regroupement familial a eu un impact sérieux sur l'émigration maghrébine. Il a fait passer en Europe des masses d'inactifs, épouses et enfants. Mais cette émigration, conçue par les pays d'accueil comme une immigration de peuplement, a comporté aussi une proportion importante d'émigration de travail potentielle (les femmes et les enfants qui grandissent) qui est venue se placer sur le marché de l'emploi, soit de manière ré-

gulière, soit de manière irrégulière.

Au total, le regroupement familial qui, pendant les années 60, n'a porté que sur des effectifs très limités, a connu une recrudescence au cours des décennies suivantes. Par exemple, le nombre des Marocains touchés par le regroupement familial, pour la France uniquement, aurait été de 3 500 moyenne annuelle entre 1963 et 1971 contre plus 12 500 par an entre 1972 et 1990.

Parallèlement à cette évolution qui a concerné l'émigration vers les pays d'accueil traditionnels, une autre évolution s'est opérée dans les pays européens méditerranéens. Dans la deuxième moitié de la décennie 70 et la première moitié de la décennie 80, l'Italie, la Grèce et la Péninsule Ibérique sont le théâtre de mutations socio-économiques profondes. L'Italie péninsulaire se développe. En Grèce, en Espagne et au Portugal, c'est la chute de régimes dictatoriaux et l'installation d'institutions politiques démocratiques, qui favorise un climat de développement économique et des systèmes de protection sociale, notamment en matière d'allocations de chômage et d'aide aux émigrés rapatriés. Et sur le plan démographique, ces régions qui sont restées longtemps caractérisées par une fécondité soutenue, s'alignent sur le reste de l'Europe occidentale. C'est la fin de leur transition démographique.

Ces transformations structurelles, qui se sont produites au moment où les pays industriels voisins arrêtaient l'immigration de travail, ont eu pour conséquence non

### Ressortissants du Maghreb et de la Turquie dans 11 pays européens de l'OCDE, 1995<sup>1</sup> en milliers et % de la population étrangère totale

	Population étrangère totale	dont :							
		Algérie	%	Maroc	%	Tunisie	%	Turquie	%
Allemagne	7 173.9	17.7	0.2	81.9	1.1	26.4	0.4	2014.3	28.1
Belgique	909.8	9.5	1.0	140.3	15.4	5.3	0.6	81.7	9.0
Danemark	222.7	...	...	3.3	1.5	...	...	35.7	16.0
Espagne	499.8	...	...	74.9	15.0	...	...	...	...
France	3 596.6	614.2	17.1	572.7	15.9	206.3	5.7	197.7	5.5
Italie	991.4	...	...	94.2	9.5	40.5	4.1	...	...
Norvège	160.8	...	...	1.6	1.0	...	...	4.4	2.8
Pays-Bas <sup>2</sup>	757.1	1.0	0.1	158.7	21.0	2.1	0.3	182.1	24.1
Royaume-Uni	2 060.0	...	...	...	...	...	...	29.0	1.4
Suède <sup>2</sup>	537.4	0.6	0.1	1.5	0.3	1.1	0.2	22.0	4.1
Suisse	1 330.6	...	...	...	...	...	...	78.6	5.9

... données non disponibles

1. Les données sont issues des registres de la population pour tous les pays sauf la France (Recensement de 1990), l'Italie et l'Espagne (permis de séjour) et le Royaume-Uni (enquête sur la population active).

2. données 1994

Source : OCDE

seulement d'absorber la main-d'œuvre locale candidate à l'émigration, de permettre la réinsertion des émigrés revenus au pays dans le cadre des programmes d'aide au retour, ou suite à la décolonisation (Espagne, Portugal), mais aussi de provoquer également un déficit de plus en plus sensible de travailleurs, tout particulièrement pour les emplois non qualifiés. Un renversement de situation radical va donc se produire à ce moment : les grands foyers d'émigration traditionnels, ces pays européens méditerranéens, se sont subitement transformés en terre d'immigration. Le processus a été facilité par le fait que l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce n'exigeaient pas encore de visa d'entrée et n'instituaient pas de contrôle sévère à leurs frontières.

Un vaste mouvement d'arrivée de «touristes» s'est enclenché, vers ces nouveaux eldorados, provenant essentiellement du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, mais aussi de l'Asie du Sud et d'Amérique latine. Ces immigrés sont venus pour occuper des emplois peu rémunérés, déconsidérés ou pénibles, de plus en plus délaissés par une population locale à niveau de vie en hausse.

Mais ce formidable *rush* ne peut pas s'expliquer par la seule demande en main d'œuvre de ces nouveaux pays d'immigration. Une bonne partie de ceux qui y migrent, utilisent ces pays européens méridionaux comme des têtes de pont vers les pays du Nord. L'arrêt de l'immigration de travailleurs réguliers en Europe occidentale, y a fait développer de manière spectaculaire l'immigration de travailleurs clandestins, transitant par la Péninsule Ibérique et l'Italie. Deux types de courants migratoires se sont donc développés. Deux types à processus d'évolution et à contenu social différents. Deux types qui répondaient à des motivations différentes de part et d'autre de la Méditerranée. Premier type, l'émigration familiale régulière et organisée, et parallèlement un nouveau flux d'émigration, cette fois-ci clandestin et concernant essentiellement des personnes seules.

Les pays d'Europe occidentale, ont constaté la réduction rapide des mouvements migratoires intracommunautaires à partir des régions européennes méridionales vers celles du Nord, ils se sont sentis assaillis par des émigrés provenant clandestinement ou à titre de réfugiés des pays du sud et de l'est. En réaction,

ces pays d'Europe occidentale ont adopté des mesures plus rigoureuses en matière d'immigration. Même les pays européens méditerranéens, jusque-là ouverts, ont eux aussi érigé des barrières avec contrôles plus stricts aux frontières et établissement de visas. Au sein de l'opinion publique européenne, des courants de xénophobie, ou de racisme, ont été attisés par des mouvements politiques d'extrême-droite (mais pas seulement) faisant de la lutte contre l'immigré et l'étranger l'un des chevaux de bataille favoris pour la conquête du pouvoir.

Pourtant, malgré ces politiques hostiles et la multiplication de ces mesures restrictives, l'émigration vers les pays européens ne s'est jamais arrêtée. Parce que au-delà des considérations politiques, sociales et morales qui forment souvent la trame du discours en la matière, l'émigration/immigration reste fondamentalement conditionnée, au départ et à l'arrivée, par des facteurs d'ordre économique.

#### - L'immigration clandestine

L'un des révélateurs de l'importance de ce facteur est l'immigration irrégulière. Celle-ci n'est pas un phénomène nouveau. Elle a été initiée par le patronat français dès les années 20, elle s'est développée pendant les années 50 (les irréguliers embauchés étaient vite réguliers) et cette immigration prend de l'ampleur durant les deux décennies suivantes, parallèlement à l'extension de l'émigration régulière.

Ceci parce que dans le contexte d'expansion économique du moment, l'immigration clandestine en Europe répondait à une forte demande en main-d'œuvre, tout en offrant de grands avantages financiers et sociaux aux entreprises, ce qui la faisait bénéficier de la tolérance des autorités publiques.

Ce n'est qu'avec la crise que cette immigration, jusque-là jugée utile, va être combattue. C'est à ce moment là que s'élève un dispositif juridique allant de la prévention jusqu'à la répression de l'immigré clandestin, de son employeur et de toute personne ayant servi d'intermédiaire dans son introduction sur le sol européen.

Mais ni ce contrôle ni les mesures de répression et d'expulsion n'ont pu dissuader vraiment l'émigration clandestine à partir du Maghreb. Pourquoi, parce que

l'économie souterraine se porte bien en Europe occidentale et tout particulièrement dans ces pays méditerranéens où le secteur informel représente entre un cinquième et un tiers du revenu national, selon les cas. Cette économie souterraine se fonde en bonne partie sur l'immigration clandestine, flexible, docile et peu coûteuse. L'émigration clandestine est un long parcours d'obstacles. Chaque opération occasionne des dépenses. Chaque étape comporte des risques. Aussi elle concerne essentiellement des jeunes, capables de mener une vie dure, instable et incertaine, depuis le passage de la frontière jusqu'à la régularisation éventuelle de leur situation, période qui peut durer longtemps et nécessiter patience et persévérance.

On peut aussi remarquer que l'émigration, tant régulière que clandestine, qui dura jusqu'au milieu des années 70, a concerné essentiellement des personnes analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, issues en grande majorité des campagnes et qui comptait parmi elles une bonne proportion de chefs de famille. Au contraire, l'émigration clandestine, qui s'est développée par la suite, continue à toucher des personnes ayant ces mêmes caractéristiques, mais porte de plus en plus sur des jeunes, majoritairement célibataires, scolarisés et avec une bonne proportion de diplômés ou de personnes qui ont acquis un certain niveau de formation professionnelle, issus donc en grande partie du milieu urbain. L'ironie de l'histoire, de l'économie et de la politique voudrait donc que le contenu de l'émigration irrégulière soit de meilleure qualité que celui de l'émigration régulière !

Officiellement, l'Union Européenne n'accueille pas les personnes en quête d'une vie meilleure. Seuls les travailleurs hautement qualifiés peuvent espérer décrocher un permis de travail. Les autres, les non-qualifiés, trouvent généralement porte close. Pour eux, la seule solution est d'enfreindre la loi : pénétrer illégalement dans un pays, y rester discrètement après la date d'expiration de leur visa d'étudiant ou de touriste, ou demander l'asile, en espérant passer pour des réfugiés ou profiter des lenteurs administratives pour pouvoir rester indéfiniment.

Il est évidemment difficile de connaître la véritable ampleur de cette émigration clandestine ou irrégulière, que ce soit

pour les effectifs sur lesquels elle porte, les régions qu'elle concerne ou les destinations qu'elle prend. Au niveau du Maghreb, aucune évaluation sérieuse n'est possible. Dans les pays d'arrivée, les écarts sont énormes entre les différentes estimations avancées. Dans les rapport des commissions européennes on trouve le chiffre de 300 000 à 400 000 immigrants clandestins arrivant chaque année dans l'UE. On peut retenir que c'est du même ordre de grandeur que le nombre de clandestins aux Etats-Unis.

La plupart des Etats membres de l'UE ont depuis longtemps fermé leurs portes aux étrangers extracommunautaires qui envisagent de rester et de faire venir leur famille - et, d'autre part, depuis le début des années 90, l'immigration légale est en recul dans beaucoup de pays.

Si on en revient aux Maghrébins, on peut évaluer leur effectif actuellement à plus de 2,5 millions en Europe occidentale, dont les deux tiers résideraient en France, environ 15 % dans les pays du Benelux, presque autant dans les pays méditerranéens.

Les Marocains constituent aujourd'hui pratiquement la moitié de cet ensemble maghrébin, alors qu'ils n'en représentaient que le quart au milieu de la décennie 70, ce qui témoigne de l'ampleur de leur émigration durant les dernières années au cours desquelles leur nombre a triplé. Ils sont aussi les plus disséminés à travers l'espace européen et pratiquement présents dans tous les pays.

Les Marocains constituent la première communauté étrangère en Belgique, en Italie et en Espagne; la seconde communauté en France (après les Algériens) et aux Pays-Bas (derrière les Turcs); la troisième communauté en Allemagne (après les Turcs et les Yougoslaves). Sauf en France où leur proportion approche les deux cinquièmes des Maghrébins, les Marocains sont partout majoritaires parmi ceux-ci.

Cette migration de Marocains et globalement les migrations entre rive sud et rive nord de la Méditerranée révèlent de grands déséquilibres. Ces déséquilibres intègrent les besoins des marchés du travail, les contraintes du vieillissement des populations du Nord et les aspirations légitimes des populations défavorisées du Sud.

On peut essayer de voir le rôle que joue la démographie dans ces processus.

### II. Démographie et potentiel migratoire

#### 1. Des disparités criantes

##### a. La population de la Rive Sud

L'ensemble des pays riverains de la Méditerranée rassemble actuellement 427 millions d'habitants, c'est à peu près la population des Etats-Unis et de l'Amérique centrale réunie.

La population des pays de la rive Nord 192 millions en 2000

La population des pays de la rive Sud et Est 235 millions (231 pour l'ONU)

La croissance démographique est très différente entre les Etats du Nord et ceux du Sud de la Méditerranée.

La population des pays de la rive Nord devrait passer de 192 millions en 2000 à 196 millions en 2025. Soit + 4 millions.

Celle des pays de la rive Sud et Est passera de 235 millions à 314 ou 334 millions selon les estimations. Soit +80 ou 100 millions.

On s'éloigne très nettement de la proportion moitié-moitié pour se rapprocher de celle d'un tiers-deux-tiers.

#### 2. La fin de la transition démographique de la rive Sud

La population de ces pays du sud augmente fortement et va augmenter fortement parce que la natalité est importante, ou plutôt parce que l'écart entre la natalité et la mortalité est important. La natalité est forte parce que les populations adul-

tes jeunes, celles en âge de faire des enfants, sont importantes, elles correspondent à des classes très pleines. Le taux de mortalité est faible (6-7 pm contre 9-10 rive nord) pour les mêmes raisons, les populations sont jeunes.

La natalité est forte alors que la fécondité diminue. Ce n'est pas un paradoxe.

Dans les pays de la rive Sud, le contrôle de la fécondité qui est le principal paramètre de la croissance démographique bien avant la mortalité et l'émigration internationale, ce contrôle semble bien avancé. Le Liban et la Tunisie sont près du seuil des 2,1 enfants par femme. D'autres les suivent de près : c'est le cas de la Turquie, du Maroc, mais également de l'Algérie qui tourne autour de 3 enfants par femme. Même le Proche-Orient connaît, avec un certain retard sur le Maghreb, des baisses sensibles.

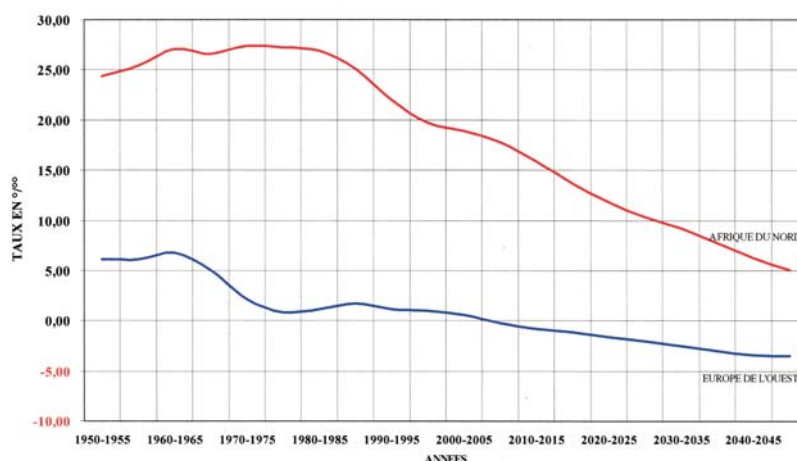
La fécondité des rives sud et nord tend à converger. La fécondité de la rive sud, qui est actuellement de 2,75 enfants par femme devrait tomber au dessous de 2 en 2025, c'est-à-dire à quelques décimales près de ce que l'on prévoit pour l'Europe occidentale (1,7 ; 1,8).

Les pays du Maghreb ont accompli en un quart de siècle une baisse qui avait demandé deux siècles à la France. Les jeunes femmes de ces pays mettent au monde en moyenne deux à trois fois moins d'enfants que leurs mères. C'est une rupture considérable entre les générations.

Mais la baisse de la fécondité ne signifie pas un arrêt de la croissance démographique.

La population continue à augmenter. Ce n'est pas, en effet, parce que la fécon-

ACCROISSEMENT NATUREL DE 1950 A 2050



dité est arrivée au seuil du remplacement que la croissance démographique s'arrête aussitôt.

Les générations les plus nombreuses ont aujourd'hui entre 5 et 20 ans. Arrivées à l'âge de procréer, même avec une fécondité réduite, ces générations feront au total plus d'enfants que leurs aînées. On peut s'attendre que d'ici à 2050 la population de la Tunisie augmente encore de 25 %, celle du Maroc de 30 % et celle de l'Algérie de plus de 40 %.

### 3. Une conjoncture démographique particulière

Qu'est ce que la baisse de la fécondité change pour l'instant ? Cette baisse conduit à une profonde transformation de la structure par âge de la population. Le phénomène est largement engagé dans les trois pays du Maghreb, dont les pyramides des âges se sont fortement rétrécies à la base. Dans les trois pays, il est très rapide. En Algérie, par exemple la tranche d'âges 0-4 ans ne représente plus que 10 % de la population totale, contre 20 % en 1966 ! Actuellement, la baisse de la part des jeunes enfants dans la population joue dans le sens d'un allègement de la charge des inactifs. C'est-à-dire que le rapport de dépendance s'amointrit et que cela constitue un facteur favorable au développement économique. Pour les générations nées aux environs de 1975, c'est-à-dire les jeunes adultes du début des années 2000, c'est une combinaison démographique très particulière, propice mais éphémère.

Ces jeunes sont nombreux parce qu'ils ont bénéficié de la forte fécondité de leurs parents, ils sont plus nombreux que jamais pour se partager les charges du troisième âge, tandis que leur fécondité est déjà basse et il n'ont donc qu'un nombre réduit d'enfants à charge. Le rapport de dépendance s'amointrit.

Mais en raison du poids relatif de leur propre génération, ces jeunes sont dans une compétition maximale entre eux. Le nombre important de jeunes adultes peut être interprété de façons différentes, ce peut être un avantage ou un inconvénient. On peut dire alors que les jeunes d'aujourd'hui sont deux fois plus nombreux que ne l'avaient été leurs parents à se présenter sur le marché du travail.

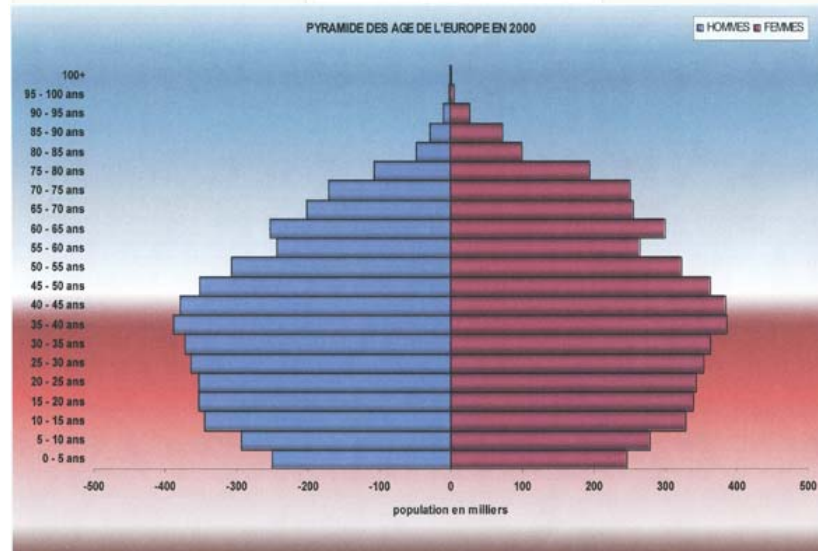
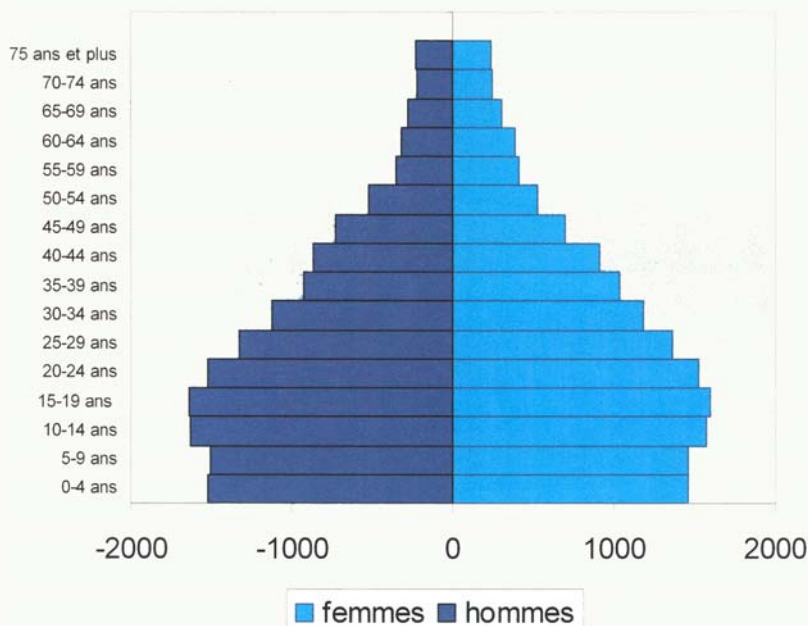
Dans ce cas, la démographie est perçue comme un poids. L'autre façon de voir est de considérer ces classes pleines comme un potentiel de développement très important parce que ces jeunes, à la différence de leurs parents ont été scolarisés en masse. Les pays de la rive sud se sont essouffés à chercher à scolariser l'ensemble de leur population pendant une période où les enfants en âge de scolarité augmentaient parfois de 4 % par an.

Si on considère le nombre d'années d'éducation scolaire que totalisent les individus des jeunes générations, c'est-à-dire le capital de compétences disponibles à l'emploi, c'est un progrès phénoménal par rapport aux générations pré-

cédentes. Entre les générations 1945 et 1975, ce capital scolaire a été multiplié par 4 en Égypte, par 6 en Algérie par exemple. Les pays du Maghreb passent donc par une courte période où la démographie peut devenir une chance, plutôt qu'une charge, un moment « d'opportunité démographique » que certains économistes comparent à celui qu'avaient connu les Tigres d'Asie du Sud-Est vers 1980. Main-d'oeuvre abondante et assez qualifiée accompagnée d'une charge relativement peu élevée de dépendants, enfants et vieillards.

Mais cette opportunité démographique n'est qu'un potentiel. Dans la plupart des pays arabes, ce potentiel a été sous-valorisé. Ces pays n'ont pas su créer

### Pyramide des âges du Maghreb en 2002



des économies capables d'en tirer profit. La massification de l'école et des diplômes a suscité des aspirations dans la population, mais le marché du travail leur a opposé le chômage, ou la déqualification. Aucun pays arabe n'est épargné par ces deux phénomènes : la montée du chômage et la perte de valeur de l'instruction scolaire. En Algérie le taux de chômage approche les 30%, avec plus de la moitié des chômeurs âgés de moins de 25 ans. Et fait nouveau, une grande part des chômeurs ont le baccalauréat.

Alors quels impacts ces évolutions démographiques peuvent-elles avoir sur l'émigration vers la rive Nord ? Certains disent que la démographie n'est plus un facteur d'émigration, pour autant qu'elle l'ait jamais été. En soi, elle serait même actuellement plutôt un motif pour ne pas émigrer. Les raisons d'émigrer résident plutôt dans des écarts qui se sont creusés en dehors de la sphère démographique. En plus de l'écart persistant des niveaux de vie entre le nord et le sud, il y a un écart grandissant entre les aspirations d'une jeunesse de plus en plus scolarisée et les limites qu'elle rencontre en matière d'emploi, d'accès aux ressources ou aux responsabilités, etc. Les frustrations de la jeunesse sont fortes.

Autre chose, cet avantage, cette opportunité démographique que j'ai décrite va être de courte durée. Parce que les générations récentes, moins nombreuses, qui aujourd'hui allègent la charge qui pèse sur les actifs, ces générations vont arriver bientôt en âge d'activité, au moment où leurs aînées, plus nombreux vont commencer à atteindre celui de la retraite. C'est-à-dire que la baisse de la fécondité induit un vieillissement démographique important. Et c'est un phénomène pour lequel la rive sud est mal préparée du fait de l'absence de systèmes de protection adaptés.

Le vieillissement démographique va grossir les rangs des personnes âgées, et va induire tous les problèmes que connaissent aujourd'hui les pays du Nord mais de façon beaucoup plus brutale parce que tout comme la baisse de la fécondité l'a été, le vieillissement démographique lui aussi sera beaucoup plus rapide au Maghreb qu'en Europe.

#### 4. Tensions sur le marché de l'emploi et migrations

Sur le marché de l'emploi des pays de la rive Sud c'est dans les prochaines années que la tension sera la plus accentuée. Les nouveaux demandeurs d'emploi vont donc encore augmenter. On est tenté d'en déduire que le potentiel migratoire ira en parallèle avec cette croissance. Est-ce qu'il faut pour autant en déduire que ce potentiel se manifestera concrètement par des migrations effectives, légales ou clandestines ? Là aussi les avis divergent.

Certains pensent que les migrations se poursuivront et augmenteront, même si dans la rive sud et au Maghreb en particulier, le rythme de la transition démographique, c'est-à-dire la baisse de la fécondité s'accélère. Parce que les conditions économiques, politiques seront primordiales. Ces dernières années, il semble qu'il y ait eu une réduction des flux migratoires en provenance du Maghreb. Mais cette réduction à l'air d'être plus le fruit de changement de législation dans un sens restrictif, que de transformations économiques notables dans les pays de départ.

Les disparités économiques considérables entre les deux rives, le bas niveau des salaires et des revenus, le taux de chômage élevé prédisposeraient les pays de la rive Sud et le Maghreb en particulier à une relance de l'émigration. Le lien entre croissance démographique et migration internationale n'est pas un lien aussi mécanique qu'il pourrait paraître. La démographie n'est que l'un des paramètres de l'équation.

D'autres facteurs, plus volatiles, sont à considérer. Ces autres facteurs échappent à une quantification aussi précise que la démographie pour laquelle beaucoup de choses sont déjà écrites. Ce sont les aspirations à un mieux-être, matériel ou non, y compris le besoin de démocratie, le besoin éprouvé d'échapper au carcan familial, les pesanteurs sociologiques, ... De plus, la migration n'obéit pas uniquement à une logique de répulsion (*push factors*), elle dépend beaucoup des facteurs d'appel (*pull factors*). L'apogée de la migration vers l'Europe, n'a pas coïncidé avec le pic de la

croissance démographique ou de celle des demandeurs d'emploi au Maghreb, mais à la forte demande exercée par l'Europe du boom économique des Trente Glorieuses.

#### 5. L'Europe a-t-elle besoin de migrants ?

D'un point de vue démographique, quelle que soit son amplitude, l'émigration de la rive sud ne représentera de toute façon qu'une ponction minime sur la croissance naturelle des pays de la rive Sud.

Pour l'Europe, l'enjeu est différent. Même en quantité limitée, la migration peut représenter une part non négligeable de la croissance démographique pour des pays, où le taux d'accroissement naturel est voisin de zéro, voire négatif.

D'autre part, avec le vieillissement la proportion d'actifs va diminuer avec l'arrivée en masse des générations du *baby* à l'âge de la retraite. Pour éviter un taux de dépendance trop fort, il faudrait que l'UE exploite au maximum la main-d'œuvre potentielle et il faudrait que la natalité augmente. Ça suppose une participation très élevée des femmes à la vie active et une augmentation simultanée de la fécondité. Ce qui est contradictoire.

Une étude des Nations-Unies, publiée en 2000, estimait que l'Europe aurait besoin de plus de 150 millions d'immigrés d'ici à 2050 pour maintenir le rapport actuel entre actifs et inactifs.

Cette projection est discutable mais la logique qui la sous-tend reste valable : l'Europe voit sa population active diminuer alors même que les Européens aspirent de plus en plus clairement à n'occuper que des emplois propres, sédentaires et bien payés.

Pour les migrants de la rive sud de la Méditerranée, de nouvelles opportunités pourraient s'ouvrir dans les secteurs où les besoins exploseront du fait du vieillissement : professions paramédicales, services de proximité...

Paradoxalement, c'est à partir du moment où la pression des demandeurs d'emploi commencera à se résorber dans les pays du Sud, que l'Europe sera incitée à entrouvrir ses portes. ■